

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT 2010
SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION :

« L'ÉDUCATION POUR L'INCLUSION DANS UNE PERSPECTIVE D'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE »

JANVIER 2010

Ce document a été produit par la Direction des affaires éducatives et de la recherche de la Fédération des cégeps en collaboration avec un comité composé de représentants des cinq commissions de la Fédération des cégeps.

©Fédération des cégeps, janvier 2010

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que la Fédération des cégeps, porte-parole officiel des 48 cégeps du Québec, participe à la consultation lancée par le Conseil supérieur de l'éducation sur « l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion », sujet de son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010. Ce thème nous paraît particulièrement pertinent compte tenu des changements de fond qui marquent la société québécoise depuis quelques années et des efforts poursuivis par le réseau collégial public afin de s'y adapter et de bien répondre à tous les besoins qui lui sont exprimés.

La définition de l'éducation pour l'inclusion retenue par le Conseil, soit un « processus continu » visant à « adapter ou à ajuster » le système d'éducation pour « reconnaître et prendre en compte la diversité des besoins de tous (...) dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie », rejoint la conception que les cégeps ont de leur rôle et de leurs actions. L'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur fait partie intégrante de leur mission, comme celui de favoriser le développement des qualifications de la population québécoise et de contribuer à la croissance générale de leur milieu. Ils ont été les tout premiers, en 1999, à se mobiliser afin d'augmenter l'accès au diplôme collégial en mettant de l'avant le nouveau concept des « plans institutionnels de réussite », qui a été repris ensuite par les deux autres réseaux d'éducation.

REHAUSSER LE NIVEAU DE SCOLARISATION INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Nous partageons donc le constat du Conseil voulant que, d'une part, « le système d'éducation québécois est plus inclusif qu'autrefois » – ce qui est dû entre autres à la bonne performance du réseau collégial public depuis 40 ans –, et que, d'autre part, malgré les énormes progrès accomplis, il reste encore du travail à faire pour s'assurer qu'il le soit davantage, de l'éducation préscolaire à l'université. Nous n'avons collectivement pas le choix : l'accroissement constant des connaissances et des moyens de communication, la diversification des lieux et des moyens d'apprentissage, la multiplication des échanges économiques et socioculturels entraînent une complexification grandissante de la « société du savoir » mondiale dans laquelle nous vivons et une forte pression à la hausse sur le niveau de scolarisation individuel et général.

En effet, de grands pans du marché du travail se restructurent en fonction de cette nouvelle réalité, de sorte que les emplois exigent et exigeront des compétences de plus en plus poussées. Le développement social, économique, culturel, ici comme ailleurs, est de plus en plus tributaire d'un haut niveau d'éducation. Des pénuries de main-d'œuvre importantes marquent déjà le Québec dans plusieurs secteurs, que la décroissance démographique annoncée pour les prochaines années rendra plus aiguës encore, et la demande pour des diplômés de l'enseignement supérieur, de niveau collégial de plus en plus, continuera de s'amplifier.

En même temps, pour pouvoir réaliser pleinement son potentiel personnel, s'engager et agir dans cette société du savoir, chaque citoyenne, chaque citoyen a besoin d'un niveau de formation et d'outils intellectuels de plus en plus solides. La nécessité d'assurer à tous une

formation de base correspondant à la fin des études secondaires est, de ce point de vue, évidente, mais elle va de pair avec celle d'encourager toujours plus la poursuite et la réussite des études supérieures et de réduire les obstacles qui empêchent encore des groupes ou des individus qui le souhaiteraient d'y accéder.

Parce qu'ils appartiennent à l'enseignement supérieur, les cégeps sont particulièrement attentifs à tous ces mouvements. La volonté de s'ajuster à l'évolution et aux besoins de la population et de la société a toujours guidé leur action, sur une base institutionnelle et en réseau. La réforme de l'enseignement collégial, dans les années quatre-vingt-dix, a marqué un pas important en renforçant la qualité de la formation, le soutien à la réussite et les liens des cégeps avec leur milieu – ce que certains axes du plan d'action ministériel issus des États généraux de l'éducation, *Prendre le virage du succès*¹, sont venus appuyer. De nombreuses innovations ont aussi été mises en place dans les établissements pour favoriser l'accès aux études et la persévérance scolaire – le congrès de la Fédération des cégeps y a d'ailleurs été consacré à l'automne 2007².

En 2003, encore, la Fédération des cégeps a proposé, dans son *Plan de développement du réseau collégial public*³, de nouvelles orientations pour permettre au réseau collégial public de mieux répondre aux attentes de la société, qu'elle a reprises et précisées à l'occasion du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* en 2004. Certains ajustements réglementaires ont suivi ces opérations, en 2007 et en 2008⁴, mais ils ne sont pas suffisants pour relever de façon satisfaisante les défis évoqués plus haut. Pour renforcer « l'inclusion » aux études collégiales et à leur réussite, il faut apporter des réponses différentes aux problématiques et aux multiples besoins qui émergent, des réponses mieux adaptées aux nouvelles réalités et aux conditions de vie du plus grand nombre possible de personnes, jeunes et adultes. Or les cégeps manquent encore de certains outils pour le faire.

C'est ce que nous expliquerons, en réponse aux questions posées par le Conseil dans son document de consultation, dans les pages qui suivent, en suggérant successivement les pistes d'action qui pourraient être empruntées sur les problématiques suivantes : le taux de passage secondaire-collégial, les nouvelles réalités étudiantes, le manque de souplesse du système collégial et le potentiel non exploité de la formation continue.

¹ Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, 1997.

² Fédération des cégeps, *L'innovation dans les cégeps du point de vue des acteurs*, octobre 2006, 119 p.

³ Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, février 2003, 115 p.

⁴ Le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) a été modifié pour introduire, entre autres, le « diplôme spécialisé d'études techniques » (DSET) et le « DEC sans mention de programme », et pour élargir l'accessibilité aux études collégiales.

ACCESSIBILITÉ ET RÉUSSITE AU COLLÉGIAL : BEAUCOUP DE PROGRÈS...

Créés notamment pour élargir l'accès aux études supérieures et rehausser le niveau de scolarisation de la population québécoise, les cégeps se sont bien acquittés de cette mission, comme le démontrent certains indicateurs : 63,3 % des jeunes en âge d'y être fréquentent aujourd'hui le réseau collégial⁵ et le Québec occupe la première place parmi les provinces canadiennes pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 25-29 ans : c'est le cas de 71,7 % d'entre eux, comparativement à 65,2 % dans l'ensemble du Canada et à 64,8 % en Ontario⁶. L'économiste Pierre Fortin avait souligné à ce propos, dans une analyse effectuée en 2004⁷, que « la très forte concentration de la population québécoise dans les diplômes de niveau collégial contribue à réduire les inégalités sociales et la polarisation des revenus » et qu'il « s'agit bel et bien d'un progrès pour les classes à revenu modeste et moyen »⁸. On peut donc déjà considérer le cégep comme un instrument efficace « d'éducation pour l'inclusion ».

Le système collégial public québécois est en effet un système ouvert, favorable à l'accès du plus grand nombre de jeunes en provenance du secondaire – une très forte proportion des élèves qui soumettent une demande d'admission dans le réseau collégial public sont acceptés chaque année⁹. Cette caractéristique s'est accentuée il y a deux ans avec l'ajout de nouvelles catégories d'élèves admissibles : ceux auxquels il manque six unités ou moins pour obtenir leur DES mais qui peuvent commencer leurs études collégiales pendant qu'ils régularisent cette situation, un grand nombre de détenteurs d'un DEP, tous les détenteurs d'un DES (quelle que soit l'époque où il a été obtenu) et, enfin, des élèves qui n'ont pas de DES, mais qui possèdent une « formation jugée suffisante » pour réussir des études collégiales¹⁰.

D'un autre côté, l'engagement renouvelé des cégeps dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans institutionnels de réussite, qui ont intensifié et diversifié les stratégies d'intervention, a eu des effets positifs qui se reflètent dans le taux de diplomation : en augmentation constante depuis plusieurs années, il se situe actuellement à près de 70 %¹¹. Les établissements ont consolidé et raffiné leurs mesures d'encadrement et de soutien, qui ont été améliorées au fur et à mesure que les plans étaient évalués et adaptés; ils ont considérablement développé, en collaboration avec le Carrefour de la réussite au collégial¹², leur expertise en la matière, ainsi que leur connaissance de la population étudiante et des

⁵ MELS, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2009, p. 65.

⁶ Statistiques Canada, *Enquête sur la population active du Canada*, avril 2009. Proportion des 25-29 ans ayant un diplôme d'études postsecondaires (comprenant les niveaux collégial et universitaire) ou plus.

⁷ Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, étude préparée pour la Fédération des cégeps, avril 2004, 83 pages.

⁸ *Ibidem*, p. 66.

⁹ Selon les données du Service régional d'admission du Montréal métropolitain, 95 % des candidats admissibles qui poursuivent leur démarche jusqu'à la fin sont admis, même si ce n'est pas forcément dans le collège ni dans le programme de leur choix.

¹⁰ Et qui ont interrompu leur parcours scolaire à temps plein depuis 36 mois.

¹¹ Taux de 68,5 % pour la cohorte de 2002, MELS, Système CHESCO, novembre 2008. Taux de diplomation deux ans après la «durée prévue» (DEC + proportion des étudiants du collégial ayant finalement obtenu un DEP).

¹² Le Carrefour de la réussite au collégial, créé par le réseau des collèges publics, a pour mission de les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans de réussite. Il est financé par le MELS.

diverses problématiques qui la caractérisent ; ils ont mobilisé l'ensemble de leur personnel autour des objectifs et des actions à mener – en renforçant notamment les collaborations entre le secteur des affaires pédagogiques et celui de la vie étudiante –, ce qui se reflète dans la place centrale qu'occupe la réussite dans les plans stratégiques des collèges.

Plus récemment encore, à la faveur du réinvestissement fédéral en éducation postsecondaire, ils ont consacré une partie de leurs nouvelles ressources à la consolidation et à la bonification de ces plans. Ils ont pris une part très active aux travaux des tables régionales de concertation sur la réussite, qui visent la mise en œuvre d'interventions communes et ciblées pour améliorer la scolarisation des jeunes de leur milieu. Ils ont aussi cherché à mieux connaître différentes pratiques innovantes en cours dans les collèges canadiens et américains en matière de réussite afin de s'en inspirer éventuellement pour continuer d'améliorer leurs propres approches¹³. Enfin, ils ont eu à cœur de faciliter la transition des élèves issus du *Renouveau pédagogique du secondaire* qui arriveront au cégep à l'automne 2010, et établi de nouveaux partenariats avec les commissions scolaires et les écoles secondaires pour favoriser les échanges entre les enseignants et les professionnels des deux réseaux et l'arrimage des programmes d'un niveau à l'autre.

...ET DES EFFORTS À POURSUIVRE

Bref, ils sont de mieux en mieux équipés pour intervenir de plus en plus efficacement en faveur de la réussite, et ils ont bien l'intention de continuer. Cela est d'autant plus nécessaire que l'on peut s'interroger sur la possibilité de faire monter encore les taux de réussite et de diplomation, à partir d'un certain niveau, et qu'il faut utiliser des stratégies toujours plus ciblées pour agir sur des problématiques de plus en plus pointues. D'autres facteurs exercent une pression supplémentaire sur l'action des cégeps à cet égard, à commencer par les attentes pressantes du marché du travail sur l'augmentation du taux de diplomation collégial : on sait, par les prévisions d'Emploi-Québec, que 63 000 nouveaux emplois créés d'ici 2018¹⁴ exigeront une formation technique, et que certains domaines vitaux, le secteur des soins infirmiers notamment, sont déjà en pénurie importante de techniciennes et de techniciens¹⁵.

Ensuite, le profil général des étudiants change – valeurs, rapport aux études, etc. –, et la population étudiante se diversifie de plus en plus, ce qui oblige à adapter ou à repenser les moyens en place non seulement pour les accueillir en plus grand nombre mais pour en mener davantage vers la réussite. Par ailleurs, l'élargissement de l'accès aux études collégiales y amène davantage d'étudiants plus faibles ou moins bien préparés, que les collèges doivent encadrer de façon spécifique. Nous sommes d'accord pour dire, avec le Conseil, que « l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite constituent deux éléments indissociables ». On peut se demander, toutefois, si l'augmentation de l'un ne finit pas par rendre l'autre plus difficile et si la société québécoise n'exprime pas un certain paradoxe en exigeant à la fois une plus grande ouverture à tous et la réussite du plus grand nombre – sans que des ressources conséquentes y soient rattachées.

¹³ Le Carrefour de la réussite au collégial y a consacré son colloque d'avril 2009, intitulé : *Susciter et soutenir l'engagement étudiant dans son projet de formation : conditions et pratiques gagnantes*.

¹⁴ Emploi-Québec, IMT, *Le marché du travail au Québec, Perspectives à long terme, 2009-2018*, novembre 2009.

¹⁵ Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Fédération des cégeps travaillent sur un projet de plan d'action à cet égard, qui devrait être mis en œuvre dans les prochains mois.

Ajoutons, en terminant que, pour des raisons que nous expliquerons plus loin, l'accessibilité aux études collégiales est malheureusement moins grande pour la population adulte que pour les jeunes et que la société québécoise ne tire pas pleinement profit du potentiel offert à cet égard dans les cégeps. Alors que les besoins de recyclage et de perfectionnement de niveau collégial vont croissant, le réseau collégial public est celui qui peut accueillir le moins d'adultes en formation continue : à peine plus de 22 000 personnes y étaient inscrites en 2007-2008, comparativement à plus de 266 000 dans les commissions scolaires la même année, et à 95 000 inscrites à temps partiel, en 2006, dans le réseau universitaire¹⁶. Un bref coup d'œil dans la province voisine confirme la distance qui sépare les cégeps des collèges communautaires ontariens dans ce domaine, même si les données ne sont pas tout à fait comparables : en 2007, 290 000 personnes y étaient inscrites à un cours pour adultes¹⁷.

La diplomation en formation continue est, par contre, plutôt satisfaisante si l'on considère les contraintes et les difficultés propres aux adultes qui doivent souvent concilier les études avec des responsabilités professionnelles et familiales : 75,7 % des personnes inscrites à temps plein à une AEC ont obtenu leur diplôme en 2007-2008. Cependant, cette population présente elle aussi des caractéristiques de plus en plus diversifiées et elle a besoin qu'on la soutienne à toutes les étapes de ses études collégiales : pour entreprendre des démarches de reconnaissance des acquis et des compétences, pour suivre la formation manquante au besoin, pour se mettre à niveau, pour persévérer dans ses cours et pour réussir son parcours scolaire.

Cela étant dit, comment faire plus et mieux pour, d'une part, permettre à davantage de jeunes et d'adultes d'entreprendre des études collégiales et, d'autre part, tout mettre en œuvre pour les faire réussir?

¹⁶ Sources : MELS, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2009, tableau 1, p. 139, pour les commissions scolaires; MELS, *Statistiques de l'éducation*, édition 2008, tableaux 2, 3 et 4, p. 105, pour les universités.

¹⁷ Au Québec, on comptabilise uniquement le nombre d'étudiants inscrits à un programme menant à une attestation d'études collégiales au secteur de la formation continue; en Ontario, on comptabilise chaque étudiant adulte inscrit à un cours, que ce soit à l'éducation des adultes ou à l'enseignement « ordinaire » et que ces étudiants soient inscrits à un programme ou pas. Mais, même en tenant compte de ces caractéristiques, et en y ajoutant la différence de population entre les deux provinces (7,75 millions pour le Québec, 12,93 millions pour l'Ontario), on voit que le pourcentage d'adultes en formation continue dans les cégeps est considérablement plus faible que dans les collèges ontariens.

UN TAUX DE PASSAGE SECONDAIRE-COLLÉGIAL ENCORE INSUFFISANT

Une des premières observations que l'on peut faire est certainement que le taux de passage du secondaire au collégial, c'est-à-dire le pourcentage de jeunes inscrits en 5^e secondaire qui poursuivent directement au cégep, ne bouge pas beaucoup, et qu'il est encore faible : c'était le cas de 57,1 % d'entre eux seulement en 2006, moins qu'en 2005 (58,9 %) et encore moins qu'en 2004 (59,4 %)¹⁸. Lorsque l'on se rappelle, par ailleurs, que 28 % des moins de vingt ans n'ont toujours pas obtenu de diplôme (DES, DEP ou autre) après sept ans d'études secondaires, on mesure l'étendue du problème, quantifié en dizaines de milliers de jeunes qui, chaque année, quittent le système d'éducation. Certes, un certain nombre d'entre eux reviennent à l'école, au cégep ou même à l'université quelques années plus tard, mais combien ne le font jamais?

Pourtant l'objectif d'amener 85 % des moins de 20 ans à obtenir un diplôme secondaire, que le gouvernement du Québec s'était fixé en 1997, paraît plus que jamais pertinent : une société du savoir peut difficilement accepter qu'une partie importante de sa population, et surtout pas ses jeunes, ne possède pas au moins un diplôme de niveau secondaire. Ce défi relève bien entendu des commissions scolaires et des écoles, que le nouveau plan d'action ministériel pour augmenter la réussite au primaire et au secondaire, *L'école j'y tiens ! Tous ensemble pour la réussite scolaire*¹⁹, invite à redoubler d'efforts. Mais il va sans dire que les cégeps appuient leurs partenaires du réseau précédent et qu'ils sont prêts à établir les collaborations nécessaires, sur les plans local, régional et national, pour que le succès soit au rendez-vous.

Tout progrès du taux de diplomation au secondaire aura des effets positifs sur la poursuite des études supérieures et sur le nombre d'élèves qui choisiront de s'inscrire au cégep. Mais il faut aussi convaincre davantage de diplômés du secondaire de poursuivre leur parcours, en agissant sur les facteurs qui peuvent les en dissuader, notamment : les incertitudes sur les choix professionnels et les objectifs de vie, une méconnaissance des programmes offerts par les cégeps, des hésitations à s'engager dans un programme perçu comme trop exigeant ou trop long, l'impossibilité de s'y inscrire par manque de préalables, des ressources financières jugées insuffisantes, ou encore un manque d'intérêt pour les études supérieures.

Le *Renouveau pédagogique du secondaire*, à travers les parcours de formation plus différenciés et les « projets personnel d'orientation » qui sont proposés aux élèves, a renforcé l'accent mis sur le soutien à l'orientation. Conjugués aux services d'accompagnement qui existaient déjà dans les écoles à cet égard, ces nouveaux éléments devraient avoir des effets positifs sur le cheminement scolaire des élèves. Les cégeps, de leur côté, organisent depuis des années des visites dans les écoles et des journées « portes ouvertes » ayant pour objectif de présenter et d'expliquer les programmes collégiaux et leurs débouchés aux élèves du secondaire, ce qui contribue aussi à guider leur choix.

Compte tenu de l'ampleur du défi, toutefois, les deux réseaux doivent continuer de développer des collaborations et des projets novateurs conjoints visant, d'une part, à donner à tous les élèves le plus tôt possible toute l'information et tous les outils nécessaires pour

¹⁸ MELS, données extraites du Système SIPEEC pour le printemps 2007, version 2008.

¹⁹ MELS, 2009.

situer leurs études secondaires en continuité avec les études collégiales, réfléchir à leur orientation en dissipant autant que possible leurs incertitudes et leurs hésitations, et faire des choix de filières et de préalables correspondant à leurs intérêts et à leur profil; et, d'autre part, à favoriser la réussite scolaire de ces élèves, à travers des interventions qui viendraient elles aussi créer des liens entre le parcours secondaire de l'élève et son futur parcours collégial (citons, à titre d'exemple, les formules de tutorat des élèves de 4^e et 5^e secondaire par des cégépiens qui existent déjà dans certains milieux). Il nous paraît donc très important :

Piste d'action 1

D'accentuer les collaborations entre les cégeps et les commissions scolaires sur les plans local et régional, avec le soutien des partenaires du milieu, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et des partenaires nationaux – le Comité de liaison de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial (CLESEC) notamment –, afin de mettre en place des projets novateurs conjoints en matière d'information et d'orientation scolaires et de soutien à la réussite et d'augmenter, ce faisant, le nombre de diplômés du secondaire (DES et DEP), le taux de passage direct du secondaire au collégial et le niveau général de préparation aux études collégiales.

DE NOUVELLES RÉALITÉS ÉTUDIANTES

Les cégeps ont développé une expertise considérable pour soutenir la réussite de leurs étudiants, et bien qu'autour de certaines problématiques connues mais plus complexes les avancées soient plus lentes – les taux de réussite insuffisants dans certains cours de philosophie, de langue et littérature ou de mathématiques, par exemple, la motivation et la persévérance plus faibles des garçons, ou encore les difficultés en français de certains groupes d'étudiants, notamment parmi les allophones très présents dans la grande région de Montréal –, ils continuent d'y travailler dans le cadre de leurs plans de réussite. Beaucoup a été mis en place pour aider les étudiants concernés à bien cheminer tout au long de leur programme, et tous les acteurs sont mobilisés autant qu'ils peuvent l'être.

C'est pourquoi un des grands objectifs actuels, pour beaucoup d'établissements, est de déployer de nouveaux moyens à l'intérieur de la classe et de voir comment favoriser et mieux soutenir l'innovation pédagogique des enseignants, c'est-à-dire l'expérimentation de formules et d'activités d'apprentissage qui pourraient contribuer davantage, dans chaque cours, à la réussite. L'amélioration de la maîtrise du français écrit, objectif récurrent des cégeps, fait aussi l'objet d'interventions accrues, plus encore depuis le réinvestissement fédéral, en 2008.

LES PROFILS ÉTUDIANTS ÉVOLUENT

Toutefois la réalité a continué de changer au cours des dix dernières années et d'autres enjeux surgissent, dont ceux qui sont liés à **L'ÉVOLUTION DES VALEURS ET DES ATTITUDES** des étudiants dans leur ensemble. Ces derniers sont d'abord très nombreux à **TRAVAILLER** en même temps qu'ils étudient – 62,3 %, soit près des deux tiers d'entre eux selon les tout derniers résultats de l'enquête annuelle de la Fédération des cégeps, *Aide-nous à te connaître*²⁰. Ce phénomène est accentué, sans doute, par les habitudes de consommation des sociétés

²⁰ *Aide-nous à te connaître*, automne 2009. Ce questionnaire est destiné aux élèves qui entrent pour la première fois au cégep, chaque automne, en provenance directe du secondaire.

industrialisées, mais aussi par la recherche d'autonomie qui caractérise les 16-19 ans. De ce fait, c'est l'étalement des études sur une période plus longue plutôt que la réussite des études « dans les temps prévus » qui devient la norme, et il est beaucoup plus important d'agir sur la persévérance scolaire que d'essayer de changer les attitudes des jeunes à cet égard²¹.

Qui plus est, ils sont nés dans un **MONDE TECHNOLOGIQUE** qu'ils maîtrisent très bien et qui a transformé les manières de s'informer et d'apprendre – on les qualifie d'ailleurs de « génération C », pour « communications » –, ce qui pose des défis pédagogiques nouveaux où les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle de plus en plus grand. Ils sont membres d'une société ouverte où le **RAPPORT À L'AUTORITÉ** n'est plus le même, où la diversité des possibilités de carrière rend souvent les choix difficiles – la grande majorité des étudiants poursuivent leur **DÉMARCHE D'ORIENTATION** au cégep –, où la **MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET INTERNATIONALE** est un objectif essentiel et où le parcours scolaire et l'engagement dans les études deviennent multidimensionnels. Ils ont des intérêts et des objectifs de plus en plus variés, qui influent sur leur conception des études et sur leurs attentes à l'égard du système d'éducation – et par conséquent sur les moyens mis en œuvre pour les accompagner.

Par ailleurs, pour beaucoup d'entre eux, le choix ou l'obligation d'assumer soi-même son **AUTONOMIE FINANCIÈRE** va de pair avec des inquiétudes qui peuvent fragiliser le parcours scolaire et influencer de façon négative sur la réussite : en 2009, par exemple, 45 % des étudiants de 2^e session se disaient préoccupés (35 %) ou très préoccupés (10 %) par leur situation financière²². Différentes études sur les conditions économiques des cégépiens situent à moins de 10 000 \$ par an les revenus personnels dont ils disposent. Et, selon les derniers résultats disponibles, plus d'un étudiant sur cinq (22,6 %) reçoit de **L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES** (prêt seulement ou prêt et bourse) pendant ses études collégiales – pour un montant moyen de 2580 \$ par an pour le prêt et de 3309 \$ par an pour la bourse, ce qui est inférieur à ce que reçoit un élève de la formation professionnelle (3358 \$ pour le prêt, 3814 \$ pour la bourse)²³.

Ajoutons que certaines catégories d'étudiants représentent des groupes encore plus fragiles sur le plan financier, notamment ceux qui effectuent un retour aux études après une absence prolongée, et les jeunes parents. Ceux qui s'inscrivent dans un parcours atypique de formation – par exemple un étudiant qui, après avoir entrepris des études universitaires, effectuerait un retour aux études collégiales – sont pénalisés par les critères actuels d'attribution des prêts, qui prennent leurs revenus de l'année précédente en compte et qui limitent à six sessions d'études l'accès à l'aide financière. Il reste donc encore des obstacles financiers à lever pour assurer un véritable accès aux études supérieures pour tous.

²¹ Une situation comparable ailleurs : par exemple, près de la moitié des étudiants inscrits dans les collèges communautaires américains le sont à temps partiel; et, dans les instituts universitaires de technologie (IUT) français, une partie des étudiants obtiennent leur DUT (diplôme universitaire de technologie) en trois ans et non en deux ans.

²² Fédération des cégeps et Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), *Aide-nous à te connaître 2*, printemps 2008. Sondage mené auprès des étudiants au cours de leur deuxième session au collégial, question 20.

²³ MELS, *Aide financière aux études, Statistiques, Rapport 2006-2007*, version 2008.

Enfin, la réussite scolaire dépend aussi d'un bon état de **SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE**. Or les jeunes cégépiens, dont plus de 80 % ont entre 15 et 24 ans, traversent une période de changements majeurs, celle du passage de l'adolescence à l'âge adulte, caractérisée par le développement de l'identité, l'expérimentation de la vie professionnelle et de la vie amoureuse et, pour certains, une détresse psychologique, liée entre autres à des questionnements sur l'orientation sexuelle, qui les rend plus vulnérables. Pour les soutenir, les cégeps ont mis en place des services de santé et des services psychosociaux. Malheureusement, par manque de ressources, ils ne peuvent pas faire suffisamment de prévention et de suivi de crise auprès de ces groupes, de sorte que les listes d'attente s'allongent et que les besoins ne sont pas comblés²⁴. Près de la moitié des établissements n'ont actuellement ni protocole ni entente de services avec le centre de santé et de services sociaux (CSSS) qui dessert leur territoire.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable :

Piste d'action 2

- *Que les collèges et le MELS encouragent et soutiennent la recherche menée au collégial pour mieux connaître et mieux comprendre l'ensemble des nouvelles réalités étudiantes.*
- *Que les collèges et le MELS encouragent et soutiennent les activités de perfectionnement visant l'élaboration et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'activités d'apprentissage en classe qui prennent mieux en compte ces nouvelles réalités.*

Piste d'action 3

- *Que le MELS ajuste les dispositions du programme d'aide financière aux études afin de lever les obstacles qui freinent l'accès à l'enseignement collégial pour les populations étudiantes plus fragiles, notamment pour :*
 - *Ne prendre en compte dans le calcul de l'aide financière accordée aux jeunes qui effectuent un retour aux études après une absence prolongée que les revenus des trois derniers mois précédant leur entrée aux études.*
 - *Ne pas considérer les pensions alimentaires comme un revenu dans le calcul de l'aide financière accordée aux jeunes parents.*
 - *Majorer le nombre de sessions pendant lesquelles les jeunes qui s'inscrivent dans un parcours atypique de formation peuvent avoir accès au programme d'aide financière aux études.*

Piste d'action 4

- *Que le MELS et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) encouragent l'établissement de protocoles d'ententes entre les cégeps et les CSSS afin d'améliorer la coordination de l'offre de services psychosociaux et de santé offerts aux jeunes qui fréquentent le collégial et d'assurer un continuum de services de première, deuxième et troisième ligne d'intervention aux étudiants des cégeps, particulièrement ceux qui ont des problèmes de santé mentale.*

²⁴ Selon les données d'un sondage réalisé par la Fédération des cégeps en janvier 2008 auprès des 48 cégeps, en 2007-2008 le tiers d'entre eux n'avaient pas d'infirmière et les deux tiers pas de médecin; plus du tiers n'avaient pas de ressource de psychologue; plus de la moitié ne comptaient pas de travailleur social ni de technicien en travail social.

LES GROUPES SE DIVERSIFIENT...

En même temps, la population étudiante est de moins en moins homogène. Le nombre **D'ÉTUDIANTS ISSUS DE L'IMMIGRATION**, et parmi eux celui des **ALLOPHONES**, croît continuellement – le nombre d'allophones inscrits dans le réseau collégial public est passé de 11 898 en 1997 à 15 356 en 2007²⁵; les cégeps accueillent de plus en plus d'étudiants étrangers – ils étaient environ 500 en 2000 et plus de 1500 en 2007²⁶; et la proportion **D'ÉTUDIANTS AUTOCHTONES** a aussi augmenté ces dernières années – ils étaient plus de 700 en 2007²⁷. Ces groupes doivent relever des défis particuliers dont il faut tenir compte si on veut leur donner les mêmes chances d'accès et de réussite au cégep : ils doivent, pour certains, s'adapter à la culture québécoise et au système scolaire québécois, pour d'autres apprendre la langue française ou en parfaire la maîtrise, souvent concilier travail-études-famille pour beaucoup, etc.

Les collèges ont également vu le nombre **D'ÉTUDIANTS HANDICAPÉS** augmenter de façon substantielle au cours des cinq dernières années, et les types de handicap se diversifier : de plus en plus de jeunes ayant des **TROUBLES D'APPRENTISSAGE** ou des **PROBLÈMES GRAVES DE SANTÉ MENTALE** – qualifiés de «**CLIENTÈLES ÉMERGENTES**» – poursuivent leurs études supérieures, auxquels les collèges ont, de par la loi, l'obligation d'accorder les accommodements nécessaires pour faciliter leur parcours scolaire. La Fédération des cégeps a mené différents travaux à ce sujet, avec le MELS notamment, pour déceler les obstacles à l'accès, à la persévérance et à la réussite de ces étudiants.

Or le premier obstacle, du point de vue des collèges, est le contexte entourant la mise en place et le financement des services. Les principaux paramètres financiers n'ont pas été indexés depuis plusieurs années²⁸, et les normes sont toujours liées aux clientèles « traditionnelles » (ayant des handicaps physiques), c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des clientèles « émergentes » – sauf dans le cadre d'un projet pilote actuellement en cours. La Fédération des cégeps estime que l'écart entre les ressources financières allouées au réseau collégial et les besoins en matière de services à offrir à tous ces types de clientèles, en 2009-2010, se chiffre à plusieurs millions de dollars.

Beaucoup reste à faire également pour mettre en place des formules pédagogiques plus flexibles qui tiendraient mieux compte des besoins de cheminement individualisé de tous ces étudiants, notamment du temps nécessaire pour terminer leurs études²⁹, ou encore des activités de formation et des stratégies qui viendraient soutenir les interventions des enseignants, auprès des « clientèles émergentes » tout particulièrement. Un troisième obstacle important est l'absence de planification conjointe, entre les réseaux concernés, de la transition des étudiants handicapés du secondaire au collégial – et du collège à l'université –, ce qui ne permet pas d'assurer la continuité des mesures qui les concernent tout au long de leur cheminement scolaire.

²⁵ MELS, *Statistiques de l'éducation*, édition 2008, tableau 2.3.1, 2008.

²⁶ Données sur les établissements publics seulement, fournies par Cégep international pour le premier chiffre (2006) et par le système SIGDEC du MELS pour le second (2008). Si l'on y ajoute le réseau des collèges privés subventionnés, on atteint le nombre de 2495 étudiants étrangers au total pour l'année 2007.

²⁷ MELS, DRSI, données sur les effectifs étudiants autochtones, juin 2008.

²⁸ À l'exception de ceux des centres désignés et des services d'interprétariat.

²⁹ Recommandation du Comité de la Fédération des cégeps sur la situation des étudiants ayant des incapacités, *Rapport des travaux*, avril 2005, p. 29.

C'est pourquoi il nous semble essentiel :

Piste d'action 5

- *Que le MELS et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) accordent aux collèges un soutien financier accru pour leur permettre de renforcer les mesures d'accueil et d'intégration des étudiants issus de l'immigration et, en ce qui concerne les allophones, les activités de francisation en lien avec le programme d'études.*

Pistes d'action 6, 7, 8, 9 et 10

- *Que le MELS révise l'ensemble du cadre financier qui s'applique aux étudiants handicapés, de façon à tenir compte des besoins réels de cette clientèle.*
- *Que le MELS reconnaisse également de façon formelle, aux fins de financement, les «clientèles émergentes» – clientèles ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale – qui fréquentent le collège, et qu'il tienne compte des besoins réels de ces étudiants en matière de services et d'accommodement.*
- *Que les différents niveaux d'enseignement – du préscolaire à l'université – accentuent, en collaboration avec le MELS, les efforts d'arrimage visant à établir la cohérence et la continuité des mesures d'accommodement destinées aux étudiants handicapés.*
- *Que le MELS retienne une définition commune univoque, à tous les niveaux d'enseignement, pour la reconnaissance des personnes handicapées et leur admissibilité aux services³⁰.*
- *Que le MELS et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutiennent le développement de collaborations entre les acteurs du milieu scolaire, ceux des centres de réadaptation et des organismes communautaires, et ceux des CSSS, afin que les personnes handicapées soient au cœur d'une démarche planifiée et coordonnée permettant d'évaluer leurs besoins, de déterminer les services qui leur sont nécessaires et d'assurer la mise en œuvre de ces services.*

...ET LES PROFILS SCOLAIRES AUSSI

Enfin, les cégeps doivent et devront gérer une plus grande diversité de profils scolaires. On l'a dit plus haut, une nouvelle cohorte de diplômés entièrement formée par le *Renouveau pédagogique du secondaire* arrivera au cégep à l'automne 2010. Les deux réseaux sont à l'œuvre pour que la transition et l'intégration de ces élèves, formés à travers des approches pédagogiques et des contenus renouvelés qui devraient renforcer leur préparation aux études collégiales, se fassent le plus harmonieusement possible. Toutefois, il ne s'agira pas d'un groupe homogène puisque la mise en place du *Renouveau*, aux dires mêmes des commissions scolaires et du MELS, ne s'est pas effectuée au même rythme dans tous les milieux. Il faudra encore quelques années pour que toutes les écoles en soient au même point et que le niveau général de préparation des élèves aux études collégiales soit équivalent.

À ces nouveaux étudiants viendront s'ajouter d'autres types de profils : ceux de l'ancien programme du secondaire, d'abord, qui continueront de fréquenter le cégep pendant quelques années, tout comme les élèves du secteur de l'éducation des adultes du secondaire, où le *Renouveau* n'est pas encore implanté; des détenteurs d'un ancien DES qui auront dû suivre de la mise à niveau; de plus en plus de diplômés de la formation

³⁰ Recommandation de la Fédération des cégeps, *Avis sur le projet de politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, octobre 2007, p. 2.

professionnelle; des étudiants étrangers admis sur la base d'une formation équivalente au DES; des étudiants sans DES admis sur la base d'une formation jugée suffisante – et parmi eux, un nombre croissant d'adultes –; enfin des élèves n'ayant pas encore leur DES mais admis « sous condition » de l'obtenir.

Les défis posés aux cégeps par cette multiplicité de situations sont d'autant plus grands qu'on peut penser qu'il y aura parmi eux davantage d'élèves faibles. Que l'on se réfère aux objectifs d'inclusion ou à la réponse à donner aux pénuries de main-d'œuvre, la société québécoise gagne à ce que des élèves qui n'accédaient pas au cégep puissent y entrer et à ce que le plus grand nombre possible d'entre eux persévèrent dans leurs études. Toutefois, si l'on en juge par les premiers résultats disponibles, ces gains risquent d'avoir un effet à la baisse sur les taux de réussite : les premières données recueillies sur les élèves admis « sous condition » à l'automne 2008 confirment non seulement que ces élèves ont un dossier scolaire plus faible que la moyenne des autres admis, mais montrent qu'ils ont eu beaucoup plus d'échecs en première session et qu'ils sont beaucoup moins nombreux à se réinscrire en deuxième session³¹.

Ce qui amène le constat suivant : pour que l'accessibilité accrue ait un sens, c'est-à-dire qu'elle se traduise par la réussite pour le plus grand nombre, les cégeps doivent encadrer et soutenir ces groupes à travers de nouvelles mesures encore plus individualisées, et ils doivent pouvoir les adapter constamment en s'appuyant sur un suivi statistique serré. C'est ce que le Conseil lui-même avait recommandé dans l'avis qu'il avait adressé à la ministre de l'Éducation à ce sujet en avril 2008. Or les cégeps ne disposent pas actuellement, malgré le réinvestissement fédéral, de toutes les ressources professionnelles et financières nécessaires pour ce faire. Les inquiétudes à cet égard sont donc réelles et le contexte financier général de l'État québécois, évoqué récemment par le gouvernement, est loin de les dissiper.

Compte tenu de tout cela, nous estimons nécessaire :

Piste d'action 11

- *Que les collèges et les commissions scolaires poursuivent leurs efforts d'arrimage, avec le soutien du MELs, pour harmoniser les programmes de formation issus du Renouveau pédagogique du secondaire et les programmes collégiaux.*

Pistes d'action 12 et 13

- *Que les collèges puissent mettre en place, avec le soutien financier du MELs, de nouvelles mesures de suivi et d'encadrement particulières pour les groupes d'étudiants admis sur la base des nouvelles conditions établies par le RREC en 2007 et en 2008.*
- *Que les collèges, afin d'évaluer et d'adapter ces mesures et de partager leur expertise, puissent effectuer le suivi statistique de ces étudiants et que, pour ce faire, ils aient accès aux données réseau concernant leur cheminement scolaire (taux de réussite aux cours, de persévérance et de diplomation), qui devraient être disponibles dans le système SOCRATE du MELs à partir de l'an prochain.*

³¹ Analyse préliminaire effectuée pour la Fédération des cégeps par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) en novembre 2009. D'après ce document de travail, non diffusé, les étudiants admis sous condition à l'automne 2008 avaient une moyenne générale au secondaire de 70,9 %, contre 78,6 % pour l'ensemble des autres élèves; leur taux de réussite aux cours en première session était de moins de 60 %, contre 81 % pour les autres étudiants; 50 à 60 % seulement d'entre eux se sont réinscrits en deuxième session, contre 91 % pour les autres étudiants.

LE MANQUE DE SOUPLESSE DU SYSTÈME COLLÉGIAL

Parmi les raisons liées au fait qu'un nombre encore trop élevé de diplômés du secondaire décident de ne pas poursuivre d'études collégiales, on peut certainement évoquer la configuration et l'organisation très rigides des programmes collégiaux : les détenteurs d'un DES n'ont accès qu'à un seul et même format, le DEC de deux ans au secteur préuniversitaire ou de trois ans au secteur technique. La situation est plus ou moins la même pour les détenteurs d'un DEP, à moins qu'ils ne soient inscrits dans un secteur où il existe une « passerelle » entre le DEP et le DEC, une formule qui permet de raccourcir la durée totale des études professionnelles et techniques. Quant aux adultes inscrits en formation continue, ils ont surtout accès, soit à un programme plus court, l'attestation d'études collégiales, soit au DEC, mais essentiellement à temps plein, ce qui ne correspond pas nécessairement à leurs besoins.

Les choix sont donc limités et les formats pas nécessairement conformes aux types de cheminement qui conviendraient à certaines catégories d'étudiants, notamment ceux qui hésitent à s'engager dans un parcours jugé trop long ou trop exigeant. Or pourquoi ne serait-il pas possible, comme c'est le cas dans les autres collèges canadiens ou nord-américains et dans les universités québécoises, d'offrir davantage de choix? C'est-à-dire des formules plus diversifiées et plus attrayantes pour des élèves qui souhaitent avancer à un rythme différent, ou faire des allers et retours entre le cégep et le marché du travail tout en se voyant reconnaître les compétences acquises à chaque étape de formation? Il y aurait là, sans aucun doute, un moyen d'augmenter l'accessibilité aux études collégiales, tout en offrant des parcours mieux adaptés à des étudiants déjà entrés au cégep mais qui présentent, comme on l'a vu, des caractéristiques ou des risques particuliers.

Cette « uniformité » du modèle de formation collégiale a aussi des effets sur la réussite, au secteur technique particulièrement où beaucoup de programmes sont extrêmement chargés et exigeants, ce qui peut être particulièrement difficile à concilier avec un travail rémunéré, même à mi-temps, ou avec l'exercice de responsabilités familiales. Une organisation scolaire plus souple offrant différentes voies d'entrée et de sortie dans un même programme (parcours d'un an, de deux ans, modules de formation, etc.), tout en sanctionnant les compétences acquises à chaque étape et en garantissant la possibilité de reprendre son programme exactement là où on l'a laissé, offrirait des solutions rechange beaucoup plus favorables à la réussite, à la persévérance et à la diplomation. Elle permettrait aussi d'instaurer plus de fluidité, dans les deux sens, entre le secteur de l'enseignement ordinaire et celui de la formation continue, de façon que chaque étudiant puisse bénéficier, à tout moment et quelle que soit sa situation, du meilleur choix possible en fonction de l'offre de cours globale du collège et de l'organisation des horaires (session intensive, session à temps partiel, cours hors programme, formation manquante à la suite de la reconnaissance des acquis et des compétences, etc.).

Plusieurs grands partenaires économiques et sociaux des cégeps, notamment les employeurs qui n'arrivent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre ou qui veulent assurer le perfectionnement de leur personnel³², nous ont fait valoir à plusieurs reprises cette nécessité

³² Fédération des cégeps, *Attentes et besoins de la société québécoise à l'égard de l'enseignement collégial, des partenaires s'expriment*, octobre 2008.

de rendre plus flexible l'offre de formation collégiale. La diversification des formats et de la durée des programmes, l'assouplissement du calendrier scolaire – qui permettrait notamment d'offrir davantage de sessions dans une année et d'assurer une offre de services sur des horaires beaucoup plus étendus – et l'élargissement de l'offre de formation continue font partie de leurs principales attentes.

Les collèges, cependant, sont actuellement restreints dans les réponses qu'ils peuvent donner à tous ces besoins. Bien qu'ils appartiennent comme les universités à l'enseignement supérieur, ils font l'objet d'un encadrement beaucoup plus serré de l'État, d'une part à travers le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), qui définit les paramètres des programmes (format, durée, unités, composantes, etc.) et des sessions (nombre de jours, etc.), et, d'autre part, à travers les responsabilités confiées au MELS, qui élabore et détermine les compétences des programmes et qui assume les processus de révision et d'actualisation de la formation. La marge locale des collèges porte uniquement sur les activités d'apprentissage, ce qui limite leur capacité de faire évoluer le contenu des programmes – pour les mettre à jour ou les adapter, par exemple, à des créneaux d'excellence régionaux – et de diversifier les façons de les offrir. Les conventions collectives imposent elles aussi des contraintes sur l'organisation du travail et, de ce fait, sur la manière de structurer les services de formation.

UNE ÉNERGIE CONSIDÉRABLE POUR RENDRE COMPTE ET ÉVALUER

On peut ajouter à cela, puisque le Conseil pose la question dans son document de consultation, que les collèges sont certainement ralentis également, dans leur capacité d'adaptation et d'innovation, par la multitude de contrôles auxquels ils sont soumis. Un seul exemple l'illustre clairement : 11 lois, 13 règlements, 95 annexes budgétaires et 56 procédures les encadrent, auxquels sont rattachés un nombre considérable de rapports à produire annuellement³³... S'y ajoutent, sur une base continue, les travaux d'évaluation très lourds qu'ils doivent mener à la demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) – trois sont en cours simultanément à l'heure actuelle : l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), de l'efficacité des plans stratégiques et de l'efficacité des plans de réussite.

Bien qu'ils soient convaincus du bien-fondé de la reddition de comptes et de l'assurance qualité, les collèges estiment nécessaire, compte tenu de leur expertise en matière d'évaluation et des mécanismes en place pour assurer la gestion très rigoureuse qui est la leur, d'une part d'alléger considérablement les processus de contrôle dont ils sont l'objet, et d'autre part de revoir, dans la même perspective, les modes d'opération et le mandat de la CEEC. En plus de renforcer leur efficacité et leur efficience, ces assouplissements permettraient de réaffecter un certain nombre de ressources professionnelles et matérielles à des interventions centrées plus directement sur la réussite et la persévérance des étudiants.

³³ Source : Fédération des cégeps, septembre 2009.

Nous estimons donc qu'il faut :

Piste d'action 14

- Assouplir le cadre réglementaire qui régit la gestion des programmes d'études collégiales, dont le RREC, et les conventions collectives du personnel, afin de permettre aux cégeps d'offrir des programmes d'études créditées dont le format et la durée pourraient être variables, et dans le cadre d'une organisation scolaire plus flexible et plus fluide.

Piste d'action 15

- Assouplir les mécanismes de révision et d'élaboration des programmes actuellement gérés par le MELS pour y associer davantage les établissements du réseau collégial et leur confier plus de responsabilités à cet égard.

Piste d'action 16

- Réduire le nombre de contrôles et simplifier les processus de reddition de comptes, en collaboration avec le MELS; revoir, avec les principaux acteurs concernés, le mandat et les processus d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, en tenant compte de l'expertise développée par les collèges en la matière.

LE POTENTIEL NON EXPLOITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Du côté de la formation continue, on l'a vu, la question de l'accessibilité est fondamentale et extrêmement préoccupante si l'on met en parallèle les besoins exprimés par la population et par les employeurs et les possibilités qu'ont les cégeps d'y répondre. Beaucoup a été dit et écrit ces dernières années à ce propos : par le Conseil lui-même dans son avis sur l'éducation des adultes, en 2006³⁴, qui recommandait notamment d'octroyer aux collèges une « enveloppe ouverte » et un financement adéquat pour les services d'accueil; par le chercheur Paul Bélanger, en 2007, qui proposait des « scénarios de redéploiement » pour la formation continue collégiale³⁵; et enfin par le MELS dans sa *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, dont un des objectifs était de favoriser le rehaussement des qualifications de la main-d'œuvre. Le plan d'action 2002-2007 qui a suivi cette politique ne s'est malheureusement pas traduit en actions très porteuses pour la formation continue collégiale, quasiment absente des stratégies et des actions retenues. La Fédération des cégeps souhaite vivement que le prochain plan d'action, attendu depuis deux ans, vienne rectifier le tir et lui accorder beaucoup plus de place.

Les problèmes à régler, dans ce secteur, sont de plusieurs ordres. D'abord le financement insuffisant accordé aux cégeps par le MELS restreint de façon importante leur capacité d'accueil : contrairement aux universités – et même par rapport aux commissions scolaires –, ils ont une enveloppe « fermée » en formation continue, c'est-à-dire limitée, dont l'utilisation est de plus encadrée par des règles administratives et financières restrictives. Cette situation a eu pour effet au fil des ans, d'une part, d'obliger les cégeps à refuser chaque année des centaines d'adultes désireux de s'inscrire à une formation – particulièrement dans les grands centres urbains –, et, d'autre part, de faire presque disparaître la formule du temps partiel,

³⁴ Conseil supérieur de l'éducation, *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, 2006.

³⁵ Paul Bélanger, Pauline Carignan et Magali Robitaille, Centre interdisciplinaire de recherche/développement sur l'éducation permanente, *La formation continue, un mandat incontournable des cégeps*, recherche-action sur le développement de la formation continue dans les cégeps, février 2007.

pourtant mieux adaptée à leur situation – en 15 ans à peine, le nombre de personnes inscrites à temps partiel est passé de 60 000 personnes à 10 000.

Ensuite, jusqu'à tout récemment, les cégeps n'avaient quasiment pas le droit d'offrir des cours « hors programme³⁶ » à des personnes qui ne visent pas spécifiquement l'obtention d'un diplôme mais qui veulent ajuster leurs compétences ou en acquérir de nouvelles pour se maintenir dans leur milieu de travail ou améliorer leur profil professionnel. Ces personnes avaient donc le choix entre s'inscrire à un programme menant à une AEC ou à un DEC – quitte à s'arrêter en cours de route, une fois les compétences recherchées acquises –, ou ne pas s'inscrire du tout, c'est-à-dire renoncer à leur projet de formation. La situation vient d'évoluer puisque le MELS a levé cette interdiction et attribué aux cégeps une enveloppe de 2,3 millions de dollars pour des cours « hors programme ». Il a également bonifié récemment, de 2,4 millions, une enveloppe destinée au financement d'AEC pouvant être offertes à temps plein ou à temps partiel.

Ces mesures sont, toutefois, d'une part insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins, et d'autre part porteuses de contraintes nouvelles puisque l'offre de formation est, dans les deux cas, déterminée par les priorités économiques régionales et qu'elle devra passer par les tables régionales d'éducation interordres. Or les processus décisionnels de ces tables sont lourds, particulièrement dans les régions où elles rassemblent un grand nombre de commissions scolaires et de cégeps. Cela risque donc, malheureusement, de ralentir ces derniers dans leurs efforts pour offrir rapidement de nouvelles réponses aux attentes de leur milieu.

Cet ajout de ressources, lié au plan d'action ministériel *Éducation, emploi et productivité*³⁷, reste de toute façon insuffisant, en plus d'être limité dans le temps puisque le plan prendra fin en 2013. Pour jouer leur rôle correctement, les collèges devraient avoir davantage de moyens et toute la marge de manœuvre nécessaire pour, d'une part, étendre l'offre de formation destinée aux individus, et d'autre part consolider leurs services aux entreprises afin de contribuer davantage au développement économique de leur milieu.

LE PACTE POUR L'EMPLOI, UN OUTIL ESSENTIEL

Les cégeps travaillent par ailleurs en collaboration avec Emploi-Québec. Par sa mission axée sur la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi bénéficiant ou non de prestations d'assurance-emploi ou d'assistance sociale, il est leur deuxième grand bailleur de fonds dans ce secteur, à travers le financement d'activités de formation destinées à des personnes qu'il a lui-même identifiées et « référées » aux établissements. L'enveloppe globale dont dispose Emploi-Québec pour la formation de la main-d'œuvre, toutefois, est largement consacrée à la formation professionnelle et attribuée selon des critères liés aux grandes tendances du marché du travail, sur le plan régional notamment. Elle ne permet malheureusement pas de couvrir l'ensemble des besoins de la population en matière de formation technique.

La mise en œuvre du *Pacte pour l'emploi*, en 2008, et du *Pacte Plus*, en 2009, qui accordent une place centrale à la formation de la main-d'œuvre, a permis aux cégeps d'offrir

³⁶ La notion de « hors programme » fait ici référence à des cours de formation technique à temps partiel ne conduisant pas à une sanction d'études.

³⁷ MELS, *Plan d'action Éducation, Emploi et Productivité*, 2008.

d'avantage d'activités de formation à des personnes sans emploi et à des personnes qui travaillent dans des secteurs fragilisés par le contexte économique mondial, et ce dans la plupart des régions. Toutefois les inquiétudes sont grandes pour l'avenir : qu'arrivera-t-il à l'échéance du *Pacte*, en 2011? Les conséquences de la crise et la restructuration constante de l'économie continueront de se manifester bien au-delà de cette date et les besoins de soutien pour se former, se perfectionner, se recycler dans d'autres secteurs d'activité, se maintenir ou se réinsérer sur le marché du travail ne feront qu'augmenter. L'État québécois doit continuer d'y répondre en assurant la récurrence de ces ressources : c'est une question d'équité pour la population, mais aussi une condition de développement et de santé économique pour le Québec, qui ne peut pas laisser de côté une partie importante de sa main-d'œuvre.

ACCOMPAGNER LES ADULTES DANS LEUR PARCOURS COLLÉGIAL, MIEUX LES SOUTENIR FINANCIÈREMENT

Soulignons, enfin, deux autres faiblesses du système. D'abord le fait que les cégeps ne reçoivent pas un financement spécifique du MELs pour offrir des services d'accueil, de diagnostic, d'orientation et d'encadrement aux personnes qui veulent s'inscrire en formation continue, ou encore aux employeurs qui veulent bâtir des projets de recyclage ou de perfectionnement pour leur personnel. Pourtant les besoins sont, là aussi, nombreux, que l'on pense à l'analyse des besoins de formation des individus ou des entreprises, à l'accompagnement nécessaire, dans le cas des immigrants, pour une meilleure intégration socioculturelle et scolaire, ou encore aux mesures de soutien plus personnalisées pour les adultes qui reprennent des études après une longue absence du marché du travail et du milieu scolaire et pour qui ce retour constitue un défi majeur. Faute de pouvoir les diriger vers les ressources de l'enseignement ordinaire, déjà insuffisantes, la réponse qui peut y être donnée pour le moment est trop limitée.

Ensuite, les ressources financières dont disposent les adultes eux-mêmes pour poursuivre des études en formation continue sont souvent restreintes et le soutien qui leur est donné insuffisant. D'une part il existe peu de mesures pour faciliter la transition de ceux qui bénéficient de l'assurance-emploi ou de l'assistance sociale gérées par Emploi-Québec, et qui décident de reprendre leurs études, vers le programme d'aide financière géré par le MELs. De plus, ce programme d'aide financière aux études n'est pas bien adapté à la réalité des adultes, qui sont plus âgés que la moyenne des étudiants, qui ont un mode de vie lié à un revenu de travail et qui doivent souvent assumer des responsabilités familiales : le mode de calcul des prêts ou des bourses, qui a été établi sur la base de la situation des jeunes de l'enseignement ordinaire, limite l'accès des adultes aux études collégiales.

UN POTENTIEL TROP PEU CONNU

Dans une société du savoir, l'accès au recyclage et au perfectionnement devrait être garanti à tous, tout au long de la vie, quel que soit le niveau de formation requis et quelles qu'en soient les modalités de prestation. Pourtant, la situation du réseau collégial québécois est tout à fait particulière à cet égard puisque, contrairement aux deux autres réseaux et en dépit de sa grande expertise, il ne peut pas contribuer pleinement à cet effort collectif. Un des effets pervers de cette situation est la visibilité et la notoriété trop faibles de la formation continue collégiale. Le chercheur Paul Bélanger le soulignait déjà dans son rapport et la Fédération des cégeps a pu le vérifier récemment lors de différentes opérations de consultation : beaucoup de petites et moyennes entreprises connaissent peu ou pas la

diversité des services offerts par les cégeps en matière de formation continue et de services aux entreprises, et le phénomène est le même pour la population en général. Or il se nourrit de lui-même : parce qu'elle est peu connue, la formation continue est moins sollicitée; parce qu'elle est moins sollicitée, elle est peu connue.

Conscients des besoins de la société et de leur potentiel dans ce domaine, les cégeps ont décidé d'entreprendre par eux-mêmes, dans les prochains mois, une campagne de visibilité visant à repositionner les services, de grande qualité, qu'ils offrent en formation continue. Mais, en raison des ressources limitées dont ils disposent, cette campagne sera assez modeste. Pour en démultiplier les effets, dans l'intérêt premier des adultes et des entreprises, le réseau devrait pouvoir compter sur d'autres appuis pour mieux se faire connaître, dont celui du MELS et d'Emploi-Québec et celui des grands partenaires socioéconomiques.

En résumé, pour ce qui est de la formation continue, il nous semble essentiel :

Piste d'action 17

- *Que le MELS assouplisse les modes et les règles de financement qu'il a établis pour les activités créditées de la formation continue collégiale et qu'il assure aux cégeps une « enveloppe budgétaire ouverte » qui leur permettra de répondre plus largement à la diversité des besoins de formation de la population et des entreprises.*

Pistes d'action 18 et 19

- *Que le MELS assure aux cégeps les ressources nécessaires pour :*
 - Mettre en place des services d'accueil, de diagnostic, d'encadrement et de référence destinés autant aux individus qu'aux employeurs.
 - Mettre en place, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et socioéconomiques, des stratégies de promotion permettant de mieux faire connaître aux individus et aux employeurs le potentiel de la formation continue collégiale.

Piste d'action 20

- *Que le gouvernement du Québec publie rapidement le second plan d'action de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue et qu'il soutienne, à travers les mesures qui y seront retenues, la contribution des cégeps à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre québécoise.*

Piste d'action 21

- *Que le gouvernement du Québec assure la récurrence, après juin 2011, des ressources allouées depuis juin 2008 au Pacte pour l'emploi et au Pacte Plus par l'intermédiaire d'Emploi-Québec.*

Piste d'action 22

- *Que le gouvernement du Québec accorde un incitatif financier aux prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale qui effectuent un retour aux études; et qu'il apporte, en plus des mesures suggérées plus tôt concernant les revenus pris en compte dans le calcul de l'aide accordée, des ajustements au programme d'aide financière aux études géré par le MELS, de manière à mieux tenir compte de la réalité des adultes en formation continue.*

EN CONCLUSION

Les pistes d'action évoquées plus haut, si elles étaient mises en œuvre, auraient certainement des effets positifs sur l'accroissement de l'accessibilité aux études collégiales et de leur réussite. Elles contribueraient sans aucun doute à renforcer l'inclusion de certains groupes de citoyens dans la société du savoir, tout en concourant à consolider l'efficacité et le caractère innovant de l'ensemble du dispositif de qualification de la société québécoise – et donc ses outils de développement collectifs.

Plusieurs de ces pistes, nous l'avons indiqué, plaident pour un assouplissement des encadrements réglementaires et financiers des cégeps, ce qui leur permettrait, à l'instar des autres établissements d'enseignement supérieur nord-américains, collèges et universités, d'aménager la formation et l'organisation scolaires selon des modèles et des formules variés, plus conformes aux besoins diversifiés des étudiants, jeunes et adultes. Elles misent aussi, dans plusieurs cas, sur la collaboration des partenaires des cégeps, sur une synergie plus importante entre les actions des uns et des autres pour obtenir de meilleurs résultats.

Tous ces efforts seraient encore plus efficaces, par ailleurs, s'ils pouvaient s'appuyer sur la conviction générale que l'éducation est un outil de développement individuel et collectif, dont personne ne peut se passer. Cette préoccupation sur la valeur à accorder à l'éducation revient de façon cyclique dans les réflexions des grands acteurs au Québec, et elle nous a été soulignée de façon notable lors de notre démarche sur les attentes et les besoins de la société. L'impression dominante est que, malgré les progrès et le niveau de scolarisation de la population québécoise, cette valorisation n'est pas encore suffisante et que l'importance de l'éducation, et de l'obtention d'un diplôme, n'est pas encore suffisamment partagée.

Il est donc souhaité que de nouveaux efforts collectifs soient faits afin que l'accès du plus grand nombre à un diplôme d'enseignement supérieur, collégial en tout premier lieu et technique dans bien des cas, soit considéré par chacun et par tous comme une priorité, un objectif commun. On peut croire, en effet, que le rehaussement général des qualifications de la population favoriserait notre essor socioéconomique et culturel, en plus de permettre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de s'engager pleinement dans la vie collective, de façon ouverte et démocratique, et de faire face aux grands défis – démographiques, environnementaux, internationaux, etc. – qui sont les nôtres.

QUELQUES CHIFFRES COMPLÉMENTAIRES SUR LES CÉGEPS

- Plus de 159 000 étudiants étaient inscrits à un **PROGRAMME MENANT AU DEC** à l'automne 2009 : 50 % au secteur préuniversitaire, 45 % en formation technique et 5 % en accueil et intégration³⁸.
- Entre 1996 et 2005, la population étudiante collégiale inscrite au DEC a diminué de 10 %, passant de 161 836 à 146 605 personnes. Cette baisse a été beaucoup plus prononcée dans certaines régions, comme la Côte-Nord (-31,8 %), le Bas-Saint-Laurent (-27,9 %) ou le Saguenay–Lac-St-Jean (-24,4 %)³⁹.
- Depuis 2005, cette population a repris une certaine croissance, qui devrait se maintenir jusqu'en 2011.
- À partir de 2012, les effectifs recommenceront à chuter, pour se situer aux environs de 127 000 étudiants en 2019.
- Taux de diplomation global (DEC) : 68,5 %.
 - Taux de diplomation (DEC) au secteur préuniversitaire : 72,1 %.
 - Taux de diplomation (DEC) au secteur technique : 62,3 %.
- Taux de placement des détenteurs d'un DEC technique en 2008 : 93,2 %⁴⁰.
- Taux de chômage des détenteurs d'un DEC technique en 2008 : 3,6 %⁴¹.
- Au total, 22 226 personnes étaient inscrites à un **PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE** en 2007-2008 : 65,3 % à une attestation d'études collégiales (AEC), 24,1 % à un DEC, 10,6 % à un ou à plusieurs cours hors programme⁴².
- La proportion de personnes inscrites en formation continue à temps partiel est passée de 88,2 % en 1992 à 50,1 % en 2007.
- Taux de diplomation (AEC) à temps plein en 2007-2008 : 75,7 %⁴³.
- Taux de placement des détenteurs d'une AEC en 2007 : 87,1 %⁴⁴.

³⁸ Source : MELS, Système prévisionnel SIPEEC, printemps 2009.

³⁹ MELS, Système BIC, juin 2008.

⁴⁰ MELS, *La relance au collégial en formation technique*, 2008.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² MELS, Système BIC, juin 2008.

⁴³ Fédération des cégeps, *La diplomation dans les programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en 2007-2008*, Direction des affaires éducatives et de la recherche, 2009.

⁴⁴ MELS, *La relance dans les programmes menant à une AEC*, 2008.